



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances

(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

Crédit : 4'000'000 francs

Année : 2024

Objet : **Contribution humanitaire d'urgence en faveur des populations victimes du conflit au Liban**

Programme(s) : A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Nature(s) : 36

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : Depuis le 18 septembre 2024, le Liban connaît une escalade de violence aux effets catastrophiques sur sa population, suite aux bombardements par l'armée israélienne des positions du Hezbollah dans le sud du pays, les banlieues sud de Beyrouth mais aussi dans la plaine de la Bekaa et dans la région de Baalbek. Les frappes ont lieu dans des zones densément peuplées, provoquant la destruction d'infrastructures civiles et la perturbation des services essentiels. Le bureau de Coordination Humanitaire des Nations Unies (OCHA) dénombre 2 412 personnes décédées et 9 869 personnes blessées. Les enfants et les femmes constituent une part importante des victimes civiles.

On dénombre 779 613 déplacés internes, dont 190 800 personnes vivant dans des abris temporaires surchargés et avec un accès aux services de base (eau potable, assainissement, soins de santé) limité. La présence d'environ 1,5 million de réfugiés et réfugiés syriens au Liban depuis 2011 accentue la pression sur les ressources du pays. Le système de santé est particulièrement touché par le conflit : pénurie de médicaments, incapacité de répondre à la demande croissante de soins d'urgence pour les hôpitaux encore ouverts. Les attaques sur les infrastructures civiles et les pertes au sein du personnel médical (95 travailleurs de la santé tués depuis le 18 septembre) aggravent davantage la situation. En outre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que 425 000 personnes ont traversé la frontière vers la Syrie et l'agence a lancé un appel d'urgence de 124.8 millions de dollars afin de leur porter assistance.

Les réponses aux crises humanitaires dans cette région sont particulièrement sous-financées, à cause notamment de la très forte polarisation du contexte. La crise actuelle au Liban ne fait pas exception: au 23 octobre, seul 15.3% des 425.7 millions de dollars requis par l'OCHA ont été obtenus.

Pour faire face à ces besoins et soutenir les efforts humanitaires sur le terrain, nous recommandons une contribution extraordinaire de 4 millions de francs répartis comme suit :

- 1 million de francs pour les activités de premiers secours essentielles de la Croix-Rouge Libanaise, via la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR);
- 1 million de francs pour les activités du Comité International de la Croix Rouge (CICR) en lien avec la protection des populations, des infrastructures civiles et du respect du droit international humanitaire;
- 500 000 francs pour le HCR pour ses activités de soutien aux populations déplacées par la violence au Liban et dans les pays limitrophes;
- 500 000 francs pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ses activités de soutien aux populations palestiniennes déplacées par la violence au Liban et en Syrie ;
- 500 000 francs pour les activités médicales d'urgence de Médecins Sans Frontières (MSF) Suisse ;
- 500 000 francs pour les efforts de médiation entrepris par le Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD).

Un crédit extraordinaire du canton de Genève en faveur de ces acteurs clés de la Genève internationale et actifs au Liban et dans les pays limitrophes permettrait de contribuer à restaurer les services essentiels, de porter assistance aux populations déplacées et, plus largement, de venir en aide aux personnes affectées par ce conflit. Ce crédit devrait également soutenir des efforts de médiation actuellement en cours et qui visent l'atténuation du cycle de violence au Liban et dans l'ensemble de la région.

Conseil d'Etat :



6 novembre 2024

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 27. 11. 2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : du territoire (DT)

Crédit : 5'200'000 francs

Année : 2024

Objet : Augmentation des coûts d'électricité

Programme(s) : B04

Nature(s) : 31

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : Cette demande fait suite aux décisions de la commission des finances, puis du Grand Conseil, de ne pas octroyer au budget 2024 les ressources supplémentaires nécessaires à l'office cantonal des bâtiments (OCBA) pour financer l'augmentation des coûts d'électricité induits par la mise en œuvre, dès le 1^{er} janvier 2024, du nouveau contrat conclu avec les SIG et par les coûts supplémentaires d'utilisation du réseau.

Depuis plusieurs mois, les crises sanitaires et géopolitiques qui se sont succédées, ainsi que la diminution de la disponibilité d'électricité de production nationale et d'importation ont généré une hausse massive des coûts pour les consommateurs. L'Etat de Genève a été épargné jusqu'à fin 2023 grâce au tarif bloqué à 7 centimes le Kilowattheure de son contrat avec les SIG portant sur la période 2021-2023.

En revanche, depuis le 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à fin 2026, le tarif du Kilowattheure fixé dans le nouveau contrat passe de 7 à 16 centimes. Rapporté à la consommation moyenne de la période 2021-2023 (environ 44 Gigawattheures), cette variation génère une **augmentation des dépenses annuelles de 4 millions de francs.**

Par ailleurs, au-delà de celui de l'énergie stricto sensu, le coût de transport de l'électricité (utilisation du réseau), assuré par les opérateurs comme SWISSGRID, augmente également. Il passe en effet de 4.8 centimes le Kilowattheure en 2022 à 6.3 centimes en 2024. Rapporté à la consommation moyenne sur 2021-2023, cette variation induit une **augmentation des dépenses annuelles de 0.7 million de francs**.

Enfin, pour 2024, la Confédération a décidé de faire porter aux consommateurs les coûts pour les réserves hydroélectriques, les centrales de réserve et les groupes électrogènes de secours destinés à assurer l'approvisionnement du pays. Cette participation de 1.2 centimes le Kilowattheure induit à son tour une **augmentation des dépenses annuelles de 0.5 million de francs**.

Cette **augmentation totale de 5.2 millions de francs** ne saurait être absorbée à budget constant. Les dépenses 2023 dépassent d'ailleurs le budget de 10% et ce, malgré des efforts systématiques d'optimisation et de sobriété énergétiques pour compenser au mieux la croissance du parc immobilier sous gestion.

Conseil d'Etat :



20 novembre 2024

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :	27. 11. 2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :	